



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 76928

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi relatif à l'impact d'Internet sur le fonctionnement du marché du travail. La vague numérique amenant avec elle toujours plus d'innovations, ce rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi dresse un bilan des interactions actuelles entre le marché du travail et Internet, afin de pouvoir établir un diagnostic futur, épaulé par plusieurs recommandations, fondé sur les évolutions empiriques des normes communicatives liées à l'air du numérique. Selon le Conseil, il serait nécessaire de réduire les inégalités de segmentation sur le marché du travail. Il s'agirait en effet d'améliorer l'information des chercheurs d'emploi, qu'ils soient ou non au chômage, ainsi que celle de l'ensemble des actifs pour la gestion de leur carrière, sur le marché du travail en ligne, sur les conditions automatisées de certains recrutements et plus largement, sur les potentialités et risques d'internet. La diffusion de plaquette ou de vidéos d'informations sur les différents outils existants en ligne et l'ensemble des fonctionnalités et services qu'ils proposent aux demandeurs d'emploi nouvellement inscrits devrait être systématisée. De tels outils d'informations pourraient être développés à destination des recruteurs, et notamment des TPE et PME. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76928

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2454

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)